**Journées territoires**

**Objet :** cycle autour de la révision du projet de territoire décliné en 4 ateliers thématiques. Amener du sens et de la méthode « projet » dans les évolutions incontournables des intercommunalités.

**Public :** élus et DGS ou ADL des intercommunalités

**Durée :** une journée

**Thèmes et problématiques :**

* **Urbanisme intercommunal et projet de territoire**

La loi ALUR invite les intercommunalités à entrer dans le champ de l’urbanisme : PLUI, fin de l’instruction des ADS, etc. Thème transversal par essence, l’urbanisme interroge nécessairement le projet de territoire (habitat, localisation des activités éco et commerciales, des services, mobilité, préservation des espaces…). Si le PLU intercommunal peut constituer l’aboutissement de la politique d’urbanisme d’une communauté de communes, d’autres types de démarches existent visant à construire une stratégie d'aménagement, asseoir et décliner dans l'espace le projet de territoire, assurer un développement urbain cohérent et équilibré, se doter des moyens nécessaires à l'émergence de projets d'aménagement, architecturaux, etc..

* *Comment mettre l’urbanisme au service du développement équilibré du territoire ? Comment dépasser les craintes des communes d’être dépossédées de l’urbanisme ? Comment favoriser une démarche ascendante ?*
* **Equilibre rural/urbain, inter-territorialité et projet de territoire**

Avec la raréfaction des fonds publics, la montée en puissance des SCOT, du phénomène de métropolisation, le travail en inter-territoires prend de l’ampleur, qui mêle espaces ruraux, intermédiaires et urbains pour construire et mener des politiques structurantes sur l’ensemble d’un bassin de vie voire d’une aire urbaine : mobilité, développement économique, grands équipements… Aujourd’hui le projet d’un territoire peut se trouver « éclaté » avec des actions supra-territoriales, des actions menées par la CC et des actions menées en infra, à une échelle de proximité (celle d’anciens EPCI fusionnés notamment).

* *Comment penser un projet cohérent « multi-échelles » ? Faut-il privilégier l’intégration ou la coopération ?*
* **La mobilisation autour du projet de territoire**

Avec des EPCI élargis et une représentativité moindre des communes dans les instances intercommunales, les questions de la gouvernance en interne d’une part et d’autre part de la mobilisation des « forces vives » et des citoyens se posent.

* *Comment ne pas éloigner davantage la CC du citoyen ? Comment impliquer les conseillers municipaux des communes ? Quelles instances participatives imaginer sur les nouvelles échelles de territoire ?*
* **Schéma de mutualisation et projet de territoire**

Entré en vigueur le 1er mars 2014, l’article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriale oblige à préparer un schéma de mutualisation des services avant mars 2015 (création de services communs pour des compétences non transférées). Les communes ont tout intérêt à participer à son élaboration avec l'interco, donc à se poser la question d’une organisation territoriale efficace. Le schéma réinterroge le projet de territoire car il peut aborder par exemple la pérennisation des services de proximité, la création de nouveaux services pour pallier au désengagement de l’Etat, l’apport d’une aide aux petites communes, etc. C’est donc un exercice autant politique que technique.

* *Quelles méthodes pour impliquer l’ensemble des élus intercommunaux ? les services ? Comment fonder le projet de mutualisation sur le « travailler ensemble » et sur les complémentarités communes-communauté ?*

**Autre thème possible :** donner du sens au pacte financier et fiscal au sein du bloc local, l’arrimer au projet de territoire.

**Contenu de la journée :**- Intervention d’expert : cadrage législatif et technique, apports expériences   
- Témoignages  
- Réflexion avec appui experts : *(modalités à construire)*